

Actes du congrès 2010 de Mauzé-sur-le-Mignon

- Eléonore d'Olbreuse, un destin d'exception,

par Marie TELLIER

p. 14-19

**- Les comptes et mécomptes d'un pharmacien de Parthenay de
1812 à 1815,**

par Pierre ARCHES

p. 20-37

Eléonore d'Olbreuse, un destin d'exception

Marie TELLIER

L'enfant naît à Olbreuse en janvier 1639. Elle vit et grandit entre le château d'Olbreuse et celui du Grand Breuil dans une famille huguenote depuis près de deux siècles. S'en suivent des valeurs profondément enracinées : droiture, sens des responsabilités, respect de soi-même et des autres, rigueur de pensée, instruction et éducation religieuse.

Comme ses frères et sœur (elle en a 3 d'un premier mariage de son père, puis deux autres d'un second lit), elle partage sa vie avec les gens du château et d'Olbreuse.



**Eléonore Desmier d'Olbreuse
(Olbreuse, 1639-Lunenbourg, 1722)**

Les relations resserrées avec d'autres familles protestantes de Mauzé, Surgères, La Rochelle... permettent à la jeune fille d'accroître son éducation ; son père tient à lui ouvrir la société, c'est chose faite dès qu'elle devient demoiselle d'honneur de la duchesse de la Trémouille,

puis de la princesse de Tarente, sa belle-fille : « Pas fort belle, mais agréable de corps et d'esprit », « une beauté, un génie qui surpassait le physique et plaisait à tous ceux qui l'approchaient ».

Elle accompagne sa maîtresse à Saint-Germain, à la cour de Louis XIV. Son charme et son esprit sont remarqués, elle y provoque envie et jalousie. La « bergère du Poitou », le « petit tas de boue » n'en a cure, persuadée qu'un destin d'exception lui est réservé.

Alexandre Desmier d'Olbreuse, son père, décède, cependant que l'exil des Huguenots est déjà commencé en France.

La Princesse de Tarente, inquiétée, quitte le territoire pour la Hollande, Eléonore fait partie de sa suite : à Breda, ils sont reçus chez les Hesse-Cassel.

C'est là, en 1664, que Georges Guillaume de Brunswick-Lunebourg (il est descendant des Guelfes) fait sa connaissance et tombe littéralement en amour pour elle, lui qui jusqu'à présent passait la majeure partie de son temps dans les cours d'Europe et à Venise.



Georges Guillaume de Brunswick-Lunebourg

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Georg-Wilhelm.jpg>

Fort peu intéressé par les responsabilités d'un Etat, il renonce même par contrat à se marier au profit de son frère Ernest-Auguste, évêque d'Osnabruck, lui promettant la cession de ses biens et de ses droits pour ses enfants à venir... en même temps qu'il lui cède sa fiancée, la princesse palatine Sophie Stuart, (fille de Frédéric V et d'Elisabeth Stuart)...

A présent, la donne a changé :

- *Mademoiselle d'Olbreuse ne cédera à Georges-Guillaume qu'assurée d'un avenir, d'autant qu'un autre frère du duc l'entourait de ses assiduités, sans d'ailleurs jamais se déclarer.*
- *La différence de noblesse entre Mademoiselle d'Olbreuse et le duc de Brunswick est importante, et elle est huguenote ;*
- *Le duc est lié à son frère par une promesse dont il ne peut se débarrasser.*

Eléonore accepte un mariage de conscience, dit mariage morganatique qui la fait Dame de Harbourg en 1666, et la met en sécurité financièrement.

C'est une première étape ? L'objet d'un calcul ou le résultat logique d'un profond amour ? Pourquoi pas les deux ?

En 1668, Eléonore met au monde Sophie-Dorothée et perd son frère Jean qui n'a pas 20 ans. Les relations difficiles avec Sophie de Hanovre, sa belle-sœur, deviennent épouvantables, cette dernière craignant que le duché de Brunswick n'échappe désormais à son époux et/ou à ses enfants, elle qui lorgne également sur le royaume d'Angleterre.

Sur ce fond permanent de haine, d'opposition, la Dame de Harbourg s'emploie à être appréciée de tous ceux qui l'entourent, l'entente avec son époux facilitant les choses : les travaux au

château de Celle ont commencé, Eléonore s'y emploie à faire se déployer le goût français à la mode ; artisans, jardiniers (c'est elle qui fait connaître en Allemagne l'asperge), artistes de tous ordres sont appelés ou fréquentent la cour de Brunswick ; des érudits également, dont Leibnitz.

En 1674, son second frère, Charles, décède, sans postérité. Lorsqu'il s'agit d'imaginer la place de Sophie-Dorothée dans cette société, on dresse un état des lieux : Eléonore n'est pas épouse légitime du duc, sa fille n'est donc pas princesse, son avenir est incertain, quel mariage pourra-t-elle faire ? Comment protéger ses intérêts au vu du contrat établi entre le duc de Brunswick et son frère Ernest-Auguste ? Cela fait sans doute partie des motivations qui ont conduit le duc à officialiser son mariage avec Eléonore d'Olbreuse en 1676. Le roi de France en est sitôt averti, toutes les cours d'Europe également. Il se trouve également que le duc et la duchesse attendent une naissance, s'il s'agit d'un fils, il deviendra duc de Brunswick et de Zell... L'enfant est mort-né, c'était une fille.

Mais alors, le duché de Brunswick risque vraiment d'échapper aux enfants de son frère ? C'est ignorer l'opiniâtreté de Sophie de Hanovre qui reçoit l'aide précieuse du premier ministre de Zell, hostile à Eléonore d'Olbreuse. Eléonore d'Olbreuse recherche en France une alliance digne de sa fille, sans aboutir.

Sophie-Dorothée a été fiancée, à 8 ans, à un prince de son rang âgé de 16 ans, mais celui-ci est mort en servant dans les armées impériales ; d'autres alliances sont à l'étude dont celle avec le Prince de Nassau. Sophie Stuart y place son fils Georges-Louis : tractations, négociations, raisons d'Etat, viennent à bout des réticences d'Eléonore quand son époux est déjà convaincu.

L'affaire est entendue, le mariage « bâclé » a lieu en 1682 entre la princesse Sophie-Dorothée, 16 ans, fort jolie, d'une éducation raffinée, et Georges-Louis son cousin direct, 22 ans, brave sur un champ de bataille, mais d'esprit borné, d'une ignorance parfaite, vindicatif et dépravé. De ce mariage naîtront deux enfants : Georges-Augusteen en 1683 et Sophie-Dorothée en 1687.

Parce qu'elle a la confiance de son époux, Eléonore participe aux affaires du duché, elle correspond directement avec le roi de France qui l'appelle « ma cousine » puisqu'elle est épouse officielle d'un Prince d'Empire, mais peut-être aussi parce qu'elle est la belle-sœur d'une parente de Madame de Maintenon, laquelle s'est mariée secrètement avec le roi de France après la mort en 1683 de la reine.

Nous sommes alors en 1685, la révocation de l'édit de Nantes est prononcée, le duché de Zell reçoit nombre d'émigrés huguenots venus de France, soit bientôt 10% de sa population.



Sophie-Dorothée de Brunswick-Lunebourg

http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Sophie_Dorothea_Prinzessin_von_Ahlden.jpg

Le plan de la ville s'agrandit et se modernise.

Eléonore obtient de son époux un décret d'accueil attribuant une aide à l'installation de tous ces gens, artisans et commerçants de talent, une église réformée est ouverte, sans signe apparent extérieur (elle existe toujours), le théâtre à la française est créé à la cour de Brunswick.

Alors que Louis XIV envoie à la cour de Zell des ambassadeurs chargés de négocier une alliance contre Guillaume d'Orange, le duc n'y souscrit pas, pas plus lorsque la menace devient pressante et que le roi fait embastiller en 1686 Monsieur de Beaucoeur, le représentant en France des intérêts de Madame d'Olbreuse.

Le duc de Brunswick sollicitant son élargissement, le roi de France lui fait répondre qu'il ne l'obtiendra qu'aux conditions fixées par lui, les tractations continuent...

A Olbreuse, pendant le même temps, Alexandre III d'Olbreuse a reçu l'ordre de se rendre à Paris et de suivre la cour jusqu'à nouvel ordre, puis en janvier 1686, Madame d'Olbreuse, son épouse, née de Saint-Hermine et cousine de Madame de Maintenon est contrainte de renvoyer les réfugiés établis au château, mais aussi Jean Migault qui trouvera un court moment refuge dans les souterrains d'Olbreuse.



Le château d'Olbreuse aujourd'hui
Cliché : association Asst'Uss, Usseau

En 1688, le duc signifie au roi « qu'un Prince qui ne tient pas sa parole met ses sujets en droit de chercher un autre maître » par l'intermédiaire de Monsieur de Bourgeauville, ministre de France à Zell... La situation est des plus délicates !

Madame la duchesse, qui ne cesse de protéger les protestants dépendants de sa seigneurie, utilisant une part de ses revenus pour cela, une autre pour entretenir les émigrés en difficulté vivant à sa cour, perd cette même année sa sœur Angélique puis l'année suivante son dernier frère Alexandre, 3^{ème} du nom. Aucun d'entre eux ne laisse d'héritier, la terre d'Olbreuse lui revient.

C'est à cette même période que Sophie-Dorothée, mal mariée, malheureuse, opposée à sa belle-mère, noue une relation avec le comte Philippe de Koenigsmark, cette relation se double bientôt d'une relation épistolaire qui sera fatale aux deux « amants ».

La Platen, maîtresse d'Ernest-Auguste, duc de Hanovre depuis la mort de son frère, a eu vent du projet des jeunes gens organisant la fuite de Sophie-Dorothée. Elle fomenta le complot : en juillet 1694, Koenigsmark est assassiné avant de parvenir aux appartements de Sophie-Dorothée. On n'en retrouvera jamais le cadavre et Sophie-Dorothée sera enfermée à tout jamais au château-forteresse d'Aldhen.

Eléonore perd à partir de ce moment de plus en plus d'influence sur son époux, plus préoccupé par les considérations de dynastie de sa descendance que par le sort de sa fille qu'il voit en coupable. La duchesse se consacre presque exclusivement à l'aide aux protestants de Celle et de France.

En 1702, les biens d'Eléonore sont confisqués sur ordre du roi, à bout d'arguments. Ils ne lui seront restitués qu'en 1707, soit deux ans après la mort de son époux, et donc après qu'elle ait quitté Zell pour la demeure princière de Lunebourg.

Le dernier duc de Brunswick venait de disparaître et avec lui le duché, absorbé par celui de Hanovre, Georges-Louis de Hanovre prenant la tête des Etats fort logiquement (le contrat de mariage avec Sophie-Dorothée la rend totalement dépendante de son époux).

Eléonore d'Olbreuse vécut jusqu'en 1722. Elle revit sa fille quelques fois, toujours après autorisation de Georges-Louis, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Georges 1^{er}.

Elle fut enterrée sans aucune cérémonie, ainsi qu'elle le voulait dans son testament, elle ne parut pas non plus sous forme de statue dans l'église de Zell, aux côtés de la représentation de son époux : lui, décédé avant elle, était le dernier représentant d'une longue lignée, il n'y avait donc plus de raison de se souvenir d'elle.

Ses deux petits-enfants devinrent l'un Georges II d'Angleterre, l'autre, par son mariage, reine de Prusse.

La descendance d'Eleonore d'Olbreuse constitua la dynastie de toutes les têtes couronnées d'Europe dont sont encore le roi de Belgique, de Grèce...

C'est à ce titre qu'elle reçut le nom de Grand-mère de l'Europe, après avoir apporté en Allemagne, dit plus tard Voltaire, toutes les grâces de son pays.

Bibliographie et documents :

BEUCAIRE (Horric de) : *Une mésalliance dans la maison de Brunswick, 1665-1725, Éléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Zell*, H. Oudin, 1884.

PRIEUR Roger: *Vandré, berceau des dynasties européennes*, SAGIC Angoulême 1978, 122 p.

Archives historiques de Saintonge et d'Aunis.

Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 4^{ème} série.

Musée du château et église réformée de Zell.

Société mauzéenne d'histoire locale : « Jean Migault » – « Mauzé au temps des dragonnades » – « Acquisition du Grand Breuil par A. Desmier d'Olbreuse » – « les souterrains d'Olbreuse ».

Les comptes et mécomptes d'un pharmacien de Parthenay de 1812 à 1815

Pierre ARCHES

Présenter l'activité d'un pharmacien à ses débuts et le situer ensuite socialement et politiquement, tels sont les objectifs de cette étude. Elle concerne Charles Mercier de l'Héraudière, installé dans une sous-préfecture des Deux-Sèvres qui comptait alors quelque 3 000 habitants. L'époque est celle des dernières années du Premier Empire et du début de la Restauration.

Sa formation

Né en 1785, il appartient à la génération des pharmaciens dont le parcours professionnel a été fixé par la loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803). Le premier consul avait souhaité donner aux institutions sociales un nouveau cadre légal¹. Cette loi s'inscrivait dans la réorganisation du monde médical qui, déjà nécessaire à la fin de l'Ancien régime, s'imposait plus que jamais par suite des bouleversements et des avancées de la Révolution.

La loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), qui réglementait l'exercice de la médecine, fut la première étape. Elle instaurait deux niveaux de formation. Désormais, seuls les titulaires d'un doctorat - délivré par les Ecoles de santé (établies à Paris, Strasbourg et Montpellier) au terme de 4 années d'études surtout théoriques -, auraient le droit d'exercer la médecine et la chirurgie sur l'ensemble du territoire national. Mais une formation essentiellement pratique et moins coûteuse permettrait d'obtenir un brevet d'officier de santé. 5 à 6 ans de stages auprès de médecins ou dans des hôpitaux se concluraient par un examen passé devant un jury départemental. Les officiers de santé ne pourraient s'installer que dans le/les département(s) relevant de ce jury. Le résultat est le suivant : la clientèle la plus aisée, que l'on trouve surtout dans les villes, devient celle des docteurs en médecine, dont les honoraires sont plus élevés, tandis que les milieux populaires, et en particulier le monde des campagnes, constituent celle des officiers de santé². Comme le souligne l'historien Jacques Léonard, Fourcroy, l'inspirateur de la loi, « s'est donc posé le problème d'une

¹ Jacques Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Deuxième édition revue et commentée, Paris, Presses Universitaires de France, 1968, p. 690.

² Naturellement, les praticiens d'Ancien Régime (médecins ou chirurgiens) ne perdent pas les droits acquis et peuvent exercer comme dans le passé. Pour ceux qui sont entrés dans ces carrières sous la Révolution, des mesures de compromis sont trouvées.

médicalisation meilleure, non seulement des campagnes, mais plutôt des classes populaires. Il l'a résolu dans l'esprit du temps »³.

Retrouve-t-on la même dualité dans la formation des pharmaciens⁴ ? Pas de doctorat pour eux, mais deux voies d'accès au métier également. La première comporte 3 années d'études dans une Ecole de pharmacie (Paris, Strasbourg ou Montpellier), et 3 autres de stage officinal. Les nouveaux diplômés peuvent ensuite, comme les docteurs en médecine, exercer leur profession sur tout le territoire national. La seconde formation consiste théoriquement en un stage de 8 ans dans une officine. Elle est sanctionnée par un examen final passé devant un jury départemental. Les conditions d'exercice sont les mêmes que pour les officiers de santé. Mercier de l'Héraudière, reçu devant un jury réuni à Poitiers, appartient donc à la seconde catégorie. Sa pharmacie est alors la seule à Parthenay.

La pharmacie

Proche des Halles et de la place des Bancs, elle est située au cœur de la ville. D'après le bref inventaire établi en 1814⁵, elle possède deux comptoirs et quelques armoires, ainsi que le matériel nécessaire à l'exercice de sa profession : avant tout, des mortiers, un alambic et des balances. Les premiers sont au nombre de six : 3 en fonte, 2 en marbre et 1 en verre. L'alambic, indispensable pour les distillations, est en cuivre ainsi que trois paires de balances, la quatrième étant en bois. Il faut y ajouter « un marbre et divers autres ustensiles ». Servant au rangement et à la conservation des produits, quantité de tiroirs, boîtes, pots, bocal, bouteilles, flacons et fioles. Tel est le cadre modeste dans lequel le jeune pharmacien fait ses débuts.

Les médicaments

Ce matériel lui permet de préparer une grande partie des produits que l'on vient chercher dans son officine. Malheureusement l'inventaire de 1814 n'en donne pas le détail⁶. 31 articles seulement sont mentionnés, dont la description reste vague, voire impossible à utiliser. A titre d'exemple, le numéro 83 correspond à 150 boîtes et tiroirs contenant « différents articles de pharmacie ». Le tout est évalué à 400 francs, soit 28% de l'ensemble des produits. C'est là l'essentiel du stock, et le contenu n'en est pas révélé. Pour le reste, il faut se contenter du nom de quelques formes médicamenteuses : onguents, essences, huiles, etc. Même imprécision à propos des teintures et des sels contenus dans divers récipients. Seuls, onze médicaments sont clairement

³ Jacques Léonard, *Les médecins de l'Ouest au XIX^e siècle*, Tome I, Lille, Atelier reproduction des thèses Université de Lille III, 1978, tome I, p. 254. Sur le plan local, cf. Pascal Palet, *Pharmacies et pharmaciens d'officine dans les Deux-Sèvres au XIX^e siècle*, an IX-1898, Mémoire de maîtrise, Poitiers, 1997, ADDS, TU101-1-2.

⁴ Sur toute l'histoire de la pharmacie au cours de l'époque étudiée ici, Georges Dillemann, Henri Bonnemain, André Boucherle, *La Pharmacie française. Ses origines. Son histoire. Son évolution*, Paris, Tec et Doc-Lavoisier, Paris, 1992. Fondamental pour tous les aspects que nous abordons ici, Olivier Lafont (s dir), *Dictionnaire d'Histoire de la pharmacie. Des origines à la fin du XIX^e siècle*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Pharmatèmes, 2007. Il faut l'associer à la consultation de la *Revue d'histoire de la Pharmacie*.

⁵ ADDS. 3 E 12404, M^e Ardouin, inventaire du 22 juillet 1814.

⁶ Certains ont été publiés et commentés. En voici quelques exemples : celui de Philippe Chameau, maître apothicaire à La Mothe-Saint-Héray, le 19 février 1680, dans Dominique Paineau-Paugoy, Pascal Paineau, *Malades et maladies dans le Bocage bressuirais au XVII^e siècle*, Préface de François Lebrun, Cholet, Editions Hérault, 1997, p. 211-223 ; ceux de Nantais en 1616, 1771 et 1793, dans Dr Jean Doucet, *Les apothicaires nantais sous l'Ancien régime, Contribution à l'Histoire de la Pharmacie à Nantes*, Imprimerie P. et O. Lussaud frères, Fontenay-le-Comte, 1959, p. 188-191 et p. 193-198.

identifiés, dont la pommade épigastrique, le sel de Glaubert, l'élixir de Garruc, etc.. Les lacunes de l'inventaire s'expliquent par les circonstances dans lesquelles l'ancien chirurgien Fabien Sébastien Pruel a dû l'établir. C'était après le décès de l'épouse du pharmacien : il fallait faire vite et aux moindres frais.

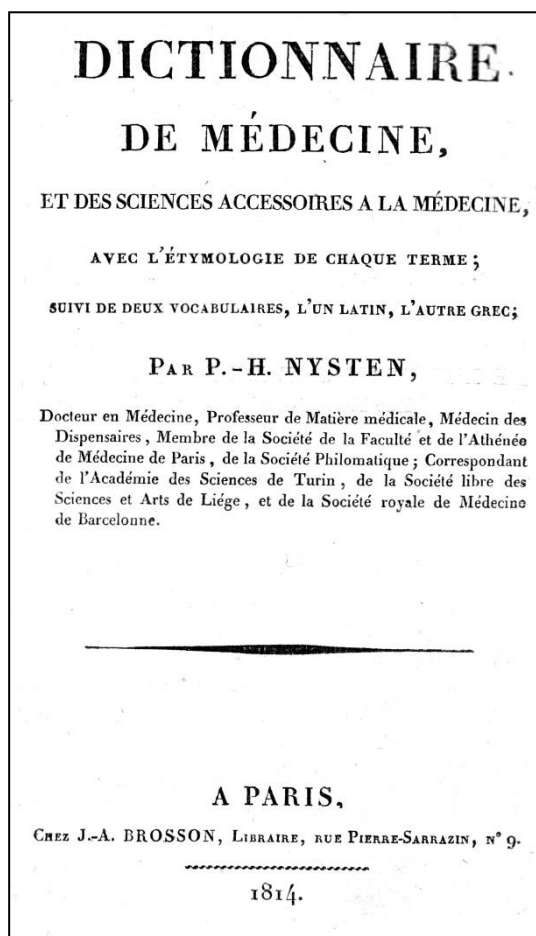


Figure 1 : P. H. Nysten, *Dictionnaire de médecine et des sciences accessoires à la médecine...*, Paris, chez J. A. Brosson, 1814

Heureusement, un autre document nous renseigne davantage sur cette pharmacie. Il s'agit d'un livre de compte, dont nous avons retenu l'année 1812 comme étant la plus complète⁷. Cette année-là, les ventes se sont élevées à 3 568 livres selon les prix indiqués par le pharmacien, soit un peu moins en francs⁸. Mais à côté des produits officinaux, on trouve aussi des articles qui relèvent de l'épicerie ou même de la droguerie, au sens moderne du terme. Les médicaments (d'une valeur de 2 002 livres) ne représentent que 56% du total.

On les trouve surtout sous forme liquide⁹. Viennent en tête les sirops (179, soit 9,3% des recettes). Puis les huiles, les purgatifs, les potions, etc. Quant aux formes solides, elles font la part belle aux pilules. Enfin, parmi les produits à usage externe, les pommades devancent les onguents.

La plupart sont d'origine végétale. Les composants d'origine animale avaient alors pratiquement disparu. Seul un chirurgien du Bocage

réclamait de la poudre de cloporte ou des yeux d'écrevisse¹⁰. Et la vente de deux jaunes d'œuf¹¹ n'est

⁷ .Collection privée. Ce registre commence le 4 septembre 1811 et se termine le 28 février 1813. Chaque acte de vente est daté, donne le nom de l'acheteur, son lieu d'habitation et, le plus souvent, son état ou sa profession. Sont également indiqués le poids ou la quantité du produit, son prix et la somme due par l'acheteur. Le choix de 1812 n'a pas exclu la possibilité d'utiliser des informations concernant d'autres années.

⁸ Mercier de l'Héraudière utilise encore la monnaie de compte traditionnelle dans les comptes d'apothicaire, cf. Olivier Lafont (dir.), *op. cit.* p. 319-320. Sur les problèmes monétaires, F. Braesch, *La livre tournois et le franc de germinal (essai sur la monnaie métallique)*, Paris, La Maison du Livre Français, 1936, p. 30-44.

⁹ Sur les médicaments, outre les ouvrages déjà cités, cf. Yannick Romieux, *De la hune au mortier ou l'histoire des Compagnies des Indes, leurs apothicaires et leurs remèdes*, Préface de Jean-Pierre Kerneis, Nantes, Editions ACL, 1986, ainsi qu'une étude essentielle pour cette question, Jean-Claude Dousset, *Histoire des médicaments. Des origines à nos jours*, Nice, Editions Ovidia, 2010. Nous avons utilisé aussi les ouvrages parus à l'époque de Mercier de l'Héraudière : P. H. Nysten, *Dictionnaire de médecine et des sciences accessoires à la médecine...*, Paris, chez J. A. Brosson, 1814 (fig. 1), F. T. M. Bourgeoise, *Vade-mecum du jeune médecin*, Paris, chez Méquignon-Marvis, 1817 (fig. 2).

¹⁰ Ce terme désigne métaphoriquement des pierres qui se trouvent dans l'estomac des crustacés. On les emploie pour leurs vertus absorbantes et antiacides. cf. Olivier Lafont (dir.), *op. cit.* p. 177.

¹¹ Selon le *Vade-mecum*, après préparation, « on en retire une huile douce employée à l'extérieur comme adoucissante dans l'érysipèle, les gerçures, les crevasses, etc. ». Bien que les produits d'origine animale soient beaucoup moins en faveur qu'autrefois, un médecin parthenaisien continue de les prescrire. Et le préfet Dupin, dans l'un de ses *Mémoires*, n'hésite pas à reprendre un passage du docteur Delahaye. Contre la cécité, ce dernier recommandait entre autres « les bouillons de vipères ». Comme elles abondaient dans le Poitou, il en concluait que « la nature bienfaisante [avait] placé

signalée qu'une fois. Mais on peut trouver encore des substances animales, à côté d'ingrédients végétaux et minéraux, dans la composition de la célèbre thériaque. Cet électuaire considéré dès l'Antiquité comme un remède universel, - sa formule a beaucoup varié selon les lieux et les époques - était le type même du médicament composé¹². Mercier de l'Héraudière en vend à cinq reprises. Quant aux substances minérales - antimoine, mercure, litharge, extrait de Saturne (acétate de plomb), sulfate de magnésium, etc. -, leur essor est lié à la place grandissante de la chimie dans la pharmacopée.

Peut-on maintenant classer les produits médicamenteux selon leurs destinations thérapeutiques ? Tous ceux qui se sont aventurés sur ce terrain en ont montré les difficultés. En effet, bien que la documentation soit abondante et la nosologie de plus en plus détaillée à cette époque, l'interprétation reste ardue¹³. Il ne s'agit ici que de présenter à grands traits cette pharmacopée, en se référant aux ouvrages de Nysten, et de Bourgeoise, étant entendu qu'un même médicament peut traiter divers maux.

Il est indéniable qu'une grande partie de ces produits officinaux ont des propriétés purgatives. La purgation avait été très longtemps considérée comme le remède par excellence, au point que « prendre médecine » était devenu synonyme de se purger. A côté des « purgatifs » proprement dits, il faut ranger certains produits d'origine végétale : la manne surtout, le séné, la tamarine, ou la rhubarbe, sans oublier l'huile d'olive, fréquemment employée à cet usage, ou encore le sirop de nerprun. Des composés chimiques comme les sels de Seldlitz et d'Epsom (sulfate de magnésium) ou encore le sel de Glauber (sulfate de soude) sont eux aussi très demandés.

Les « antispasmodiques » ont une place de choix. Eau de mélisse, eau de menthe, sulfate de cuivre, liqueur d'Hoffmann, laudanum (opium purifié dont l'extrait sec entraine dans la composition de pilules, tandis que dissous dans de l'alcool, il permettait d'obtenir une teinture d'opium - 5 ventes en 1812)¹⁴. Les stimulants et toniques sont nombreux et variés : baume du Commandeur,

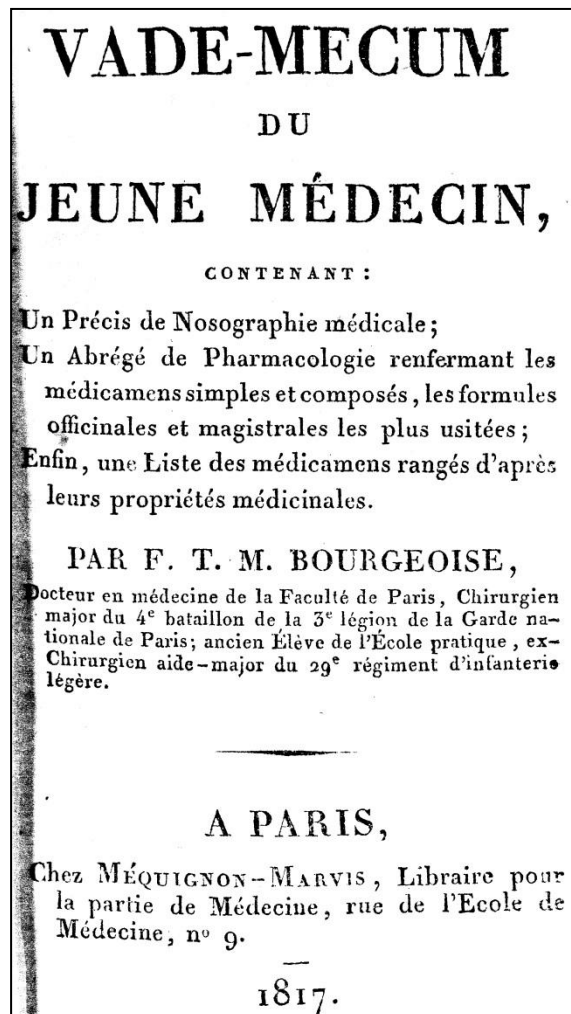


Figure 2 : F. T. M. Bourgeoise, *Vade-mecum du jeune médecin*, Paris, chez Méquignon-Marvis, 1817

le remède auprès du mal », *Second mémoire sur la statistique dans le département des Deux-Sèvres*. Par le Cit. Dupin, Préfet, Niort, chez P. Plisson, Imprimeur de la Préfecture, an X de la République, p. 138.

¹² Cf. les études consacrées à ce médicament dans la *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 97^e année-Tome LVIII, octobre 1910, p. 261-326.

¹³ Pour une région limitrophe et pour la période révolutionnaire, cf. l'étude du Docteur Gaston Blandin, *Médecine et médecins pendant la guerre de Vendée 1793-1796*, préface de Jean-Clément Martin, Cholet, Les éditions du Choletais, 1990, p. 73-107.

¹⁴ Sur les vertus prêtées alors à l'opium, Roselyne Rey, *Histoire de la douleur*, Postface de J. Cambier. Postface inédite de J. L. Fischer, Paris, La Découverte/Poche, 2000, p. 149-155.

cannelle, citron, eau de vie (une bouteille vendue), eau de Luce, essence de thym, gentiane, etc. Des pommades et des onguents devaient soulager les douleurs épigastriques. Contre les affections pulmonaires, les sirops de capillaire, de pavot rouge, le kermès minéral, l'oxymel scillitique et surtout le jujube. Le vinaigre scillitique, celui des Quatre Voleurs¹⁵, le genévrier, le salpêtre ont des propriétés diurétiques. Le camphre, antispasmodique, est aussi un sudorifique, au même titre que la saponaire ou la fleur de coquelicot. Deux onguents, populeum et de Styrax, sont souvent achetés pour leurs effets adoucissants. En dehors des célèbres pilules de Belloste, des produits contenant du mercure sont mentionnés à trois reprises. De même que l'onguent d'althéa, ils sont utilisés en particulier dans le traitement des maladies vénériennes. Mais au total, la demande est limitée (7 et 11 livres) : souci de discrétion ?

A côté de ces produits bien identifiés, le tiers des sirops est sans indication, de sorte que nous ignorons leur composition. Ce n'est pas le cas pour le sirop de raisin qui, à lui seul, représente 43,5% d'entre eux. Rien d'étonnant à cela, compte tenu de la place du sucre dans la composition des remèdes. Depuis le XVII^e siècle, il provenait des plantations de canne établies dans les « isles à sucre ». Mais les guerres de la période révolutionnaire se prolongèrent sous l'Empire, et le Blocus continental, en particulier, avait rendu l'approvisionnement de plus en plus difficile. Au « sucre des colonies », devenu une denrée de luxe, on essaya de substituer, à partir de 1811, le sucre de betterave. Allait-il supplanter celui que l'on extrayait du raisin et qui était en honneur depuis une décade, malgré des résultats décevants ? Une recommandation du préfet Dupin, datée du 3 juillet 1811¹⁶, s'adresse aux maires et adjoints. La fabrication du sirop de betterave, encouragée par l'Empereur, « ne doit pas faire négliger la fabrication du sirop de raisin ». Ce dernier « fait un très bon service dans la préparation de divers aliments ; il convient parfaitement pour édulcorer des tisanes, des liqueurs spiritueuses et autres boissons ». Le texte du préfet Dupin rappelle que ce sirop est d'un emploi courant dans diverses préparations pharmaceutiques. Il en avait déjà donné quelques exemples en se référant à un rapport de l'Administration des hôpitaux et hospices civils de Paris¹⁷ selon lequel le sirop de raisin pouvait être utilisé dans les sirops composés « sans que la vertu des drogues en soit en rien altérée »¹⁸.

Les drogues nouvelles introduites en Europe au XVII^e siècle et promises alors à un bel avenir se trouvent évidemment dans la pharmacopée de Mercier. D'abord la racine d'ipécacuanha : 16 ventes. Cette plante originaire du Brésil avait une action émétique et elle était préconisée aussi contre la dysenterie - au point que Louis XIV en avait ordonné la distribution dans la France entière. Quant au quinquina, il avait été introduit en France près de 150 ans auparavant. On le préparait à partir de l'écorce d'un arbre du Pérou, dont il existait maintes espèces et variétés. Il était devenu à la cour l'objet d'un véritable engouement, comme en témoigne le long poème que La Fontaine lui a consacré à la demande de la duchesse de Bouillon. L'action fébrifuge du quinquina était

¹⁵ Selon P. H. Nysten, *op. cit.*, p. 613, ce vinaigre « est une dissolution acétique de beaucoup de substances aromatiques et stimulantes...[pouvant] empêcher l'absorption des miasmes ». Pour Jean-Claude Dousset, *op. cit.*, p. 135, ce nom provient de quatre associés peu scrupuleux qui lors de la grande épidémie de peste de 1628 « visitaient les maisons étant à l'abri de la contagion en utilisant une mixture de leur invention ». Arrêtés, les quatre voleurs obtinrent une atténuation de leur peine en échange de la formule.

¹⁶ *Préfecture des Deux-Sèvres. Recueil d'instructions pour MM. Les maires et adjoints* ; imprimé par ordre de M. le Préfet, 38^e feuille, II^e série, p. 202.

¹⁷ *Ibid.*, 29^e feuille II^e série, p. 139-140.

¹⁸ A l'exemple du docteur Bourgeoise, nous n'avons pas compté le sirop de raisin dans les médicaments.

particulièrement appréciée contre le paludisme et les fièvres intermittentes. On l'utilisait également « comme purgatif et astringent contre la dysenterie et comme vomitif¹⁹ ».

La clientèle de l'officine

Quels étaient les acheteurs de ces divers produits ? On en dénombre 174 pour l'année 1812. D'où venaient-ils et quel était leur statut social ? L'habituelle opposition ville-campagne reparait ici. Les trois-quarts des clients sont parthenaisiens, de sorte que la bonne société de la ville est largement représentée. En tête, le sous-préfet Étienne Garnier. Ensuite, outre quelques membres du clergé, on trouve surtout des « propriétaires ». Parmi ces derniers, un petit nombre de nobles. En bonne place aussi, les professions libérales (avec par exemple le médecin Bodin et 2 officiers de santé, Petit et Rivière), ainsi que la fonction publique. Mais des commerçants et des artisans sont eux aussi des clients réguliers. Les aubergistes du *Dauphin*, des *Trois Marchands*, de la *Croix Blanche* achètent des produits pour leur propre compte ou bien pour leurs hôtes (dont un couple d'Italiens de passage). En revanche, les milieux populaires ne fréquentent pas la pharmacie. A peine note-t-on un piqueur d'escarbes (fabricant de cartes) et un journalier.

Les clients extérieurs viennent en premier lieu des communes limitrophes. Les plus éloignés d'entre eux habitent à une vingtaine de kilomètres (Fig. 3). Un seul, hors des Deux-Sèvres : c'est un noble, Ponte de Nieuil, à qui il est relativement facile de s'approvisionner à Parthenay car il réside dans son château de Bretonnière, situé dans la commune de Chalandray. A une vingtaine de kilomètres de Parthenay, celle-ci, traversée par la route de Parthenay à Poitiers, a toujours entretenu de nombreux liens avec la capitale de la Gâtine. Le pharmacien a aussi des clients dans deux arrondissements voisins de Parthenay. Dans celui de Bressuire, ce sont deux chirurgiens : Leclerc,



Figure 3 : Carte du centre des Deux-Sèvres

¹⁹ Olivier Lafont (dir.), *op. cit.*, p. 258.

qui exerce dans le chef-lieu de cette circonscription, et Chatenet installé à Chiché, chef-lieu de canton situé sur la route de Parthenay à Bressuire. Les acheteurs sont beaucoup plus nombreux dans l'arrondissement de Niort. Mais tous viennent de Champdeniers, de sorte que ce chef-lieu de canton de 1 200 habitants environ regroupe un peu plus du tiers de la clientèle extérieure à Parthenay. Bourg célèbre pour ses foires, il est davantage tourné vers le sud des Deux-Sèvres, pour des raisons économiques, administratives, voire religieuses (présence d'une minorité protestante²⁰). Toutefois, la mère de Mercier de l'Héraudière réside à Champdeniers, où elle est née. Le pharmacien entretient de ce fait d'étroites relations avec de nombreux parents ou amis. Ainsi les officiers de santé ou chirurgiens qui viennent à son officine sont de Champdeniers : Maynier, Proust, Richard, Segrétain.

La structure sociale de cette clientèle rurale n'a pas de quoi surprendre. Les propriétaires, qu'ils exploitent ou non leurs terres, y ont une place de choix, à côté de quelques marchands. Les représentants du corps médical, outre ceux de Champdeniers, sont au nombre de cinq, dont deux médecins : l'un Limouzineau, dans la petite ville d'Airvault ; l'autre, Macé non loin de Parthenay, à Beaulieu-sous-Parthenay. Enfin, trois chirurgiens ou officiers de santé résident dans un rayon de 15 à 27 km de Parthenay. Ce sont Fraigneau à Mazières-en-Gâtine, Chevallier à La Chapelle-Saint-Laurent, et Marcollay à L'Absie – des distances difficiles à parcourir en mauvaise saison. Mais il ne faut pas oublier que les pharmaciens sont rares. Mercier de l'Héraudière est le seul dans l'arrondissement de Parthenay. Dans celui de Bressuire, il n'y en a qu'un, installé d'ailleurs à Thouars. C'est dans le sud des Deux-Sèvres qu'on trouve la plupart de leurs confrères : 7 à Niort, 1 à Melle, 1 à Saint-Maixent.

Telle est la clientèle de Mercier de l'Héraudière. Trois catégories se font jour : les membres du corps médical, les particuliers qui sont munis d'une ordonnance et ceux qui n'en ont pas. Nous les envisagerons successivement afin de différencier leurs achats, ce qui pourra servir d'élément de comparaison pour des études analogues.

Les divers types d'achats

Les achats du corps médical

Les officiers de santé, les chirurgiens et les médecins sont des clients habituels. Leurs achats représentent 48% du total des recettes dégagées par les ventes de médicaments. Ceux des officiers de santé et des chirurgiens s'avèrent particulièrement importants (88%). Il est vrai que les médecins sont moins nombreux. Mais 78% de ces achats ont été réalisés par quatre officiers de santé (ils sont dix au total). Ce sont Chatenet, Chevalier, Maynier et Fraigneau, peut-être parce qu'ils sont loin de Parthenay ou plus actifs que leurs confrères.

Les produits médicamenteux vendus à ces dix officiers de santé sont très divers. Mais quelques-uns l'emportent nettement. Au nombre de six, ils représentent 40% de la valeur de ces achats. Ce sont les médicaments de base. Le quinquina est le plus demandé. Viennent ensuite tous les produits purgatifs : la manne, le sirop de nerprun, les derniers étant l'ipécacuaha, l'oxymel scillitique et le jujube.

²⁰ Cf. Léo Desaiivre, *Histoire de Champdeniers*, Niort, Chez l'auteur, 1893, réimpression, Poitiers, Brissaud, 1984.

Les achats des médecins sont du même ordre. On relève seulement l'acquisition exceptionnelle d'un collyre. 61% de ces achats ont été effectués par le Parthenaisien Bodin et 28% par Richard, un médecin de Champdeniers.

Les achats des particuliers

◀ Avec ordonnance

En 1812, Mercier de l'Héraudière a traité 132 ordonnances. Leur valeur s'élève à 342 livres, ce qui représente 17% du produit total des médicaments. 58% des patients ayant une ordonnance sont des hommes. Certaines femmes en ont cumulé jusqu'à 12 dans un cas et 9 dans un autre. Mais pour 81% d'entre eux, hommes et femmes n'en avaient que de une à trois. Le seul docteur Bouchet en a rédigé 68%. Bodin et Limouzineau, qui viennent après lui, seulement 20% et 10%. Dans deux cas, des patients n'ont pas hésité à faire appel à la fois aux docteurs Boucher et Bodin, qui ont signé une ordonnance commune.



Figure 4 : Mortier en bronze du XVIII^e
Musée de l'Assistance Publique-Hôpitaux de
Paris, ©f.marin / AP-HP

Le nombre des prescriptions médicales varie au long des saisons. Elles sont nombreuses au printemps (37%) et en été (34,5%). Durant l'automne et surtout l'hiver (7,5%), les médecins sont moins sollicités²¹.

En l'absence d'ordonnancier, nous ignorons la composition de bien des médicaments, surtout quand il s'agit de potions, de tisanes, de loochs ou de pilules. Cependant, on observe une fois de plus la prédominance des purgatifs. Outre les spécifiques, il faut citer le sel de Glauber, la rhubarbe, la manne, le séné et encore et toujours, le kina (quinquina). Des lavements sont également prescrits. Parmi les remèdes donnés plus de deux fois, on note les infusions contenant de l'opium (vendues à cinq reprises).

◀ Sans ordonnance

Ceux qui sont achetés sans ordonnance représentent 35% des recettes produites par la vente des médicaments. Parmi les 126 personnes que compte ce groupe, 30 (24%) avaient apporté antérieurement une ordonnance. Les conseils de Mercier de l'Héraudière sont donc importants pour ces clients parmi lesquels les hommes, une fois de plus, sont majoritaires.

Les produits qu'il leur vend sont très divers : près de 150 dénominations. L'ensemble confirme les principaux objectifs thérapeutiques déjà signalés. On y retrouve les 3/5^e des produits vendus sur ordonnance. L'action purgative est toujours la plus recherchée. À côté des remèdes spécifiques, on l'attribue surtout à l'huile d'olive. En revanche, le sulfate de potasse ou la conserve de rose ne sont utilisés qu'exceptionnellement à cette fin. Contre les affections des bronches, le sirop de capillaire a du succès, de même que les figues – le docteur Bourgeoise les signale comme

²¹ Ces disparités, ainsi que les maladies régnantes, seront évoquées dans une étude démographique en préparation sur Parthenay et le Pays de Gâtine à cette époque.

« pectorales, laxatives, adoucissantes ». Cette dernière propriété est prêtée aussi à l'orge mondé par exemple, mais surtout aux amandes, dont la vente vient derrière celle des sirops. Le sirop de diacode et surtout la thériaque, fournie à 4 reprises, sont de puissants calmants. Certaines plantes sont réputées pour leurs vertus toniques, comme le safran oriental ou la petite sauge. Plus spécifique, l'onguent de la mère favorise la suppuration tandis que la fleur de soufre est employée contre les affections cutanées. Certains produits peuvent être vendus à un « spécialiste » (professionnel) : ainsi l'opiat dentifrique au dentiste Soldadier²², qui n'en est pas d'ailleurs l'unique acheteur. Enfin, parmi les produits déjà prescrits sur ordonnance, il faut citer les emplâtres épigastriques, un émétique comme le sirop de violette ou le fébrifuge qu'est le quinquina, mais aussi des simples comme la centaurée, la camomille ou la serpentaire de Virginie. Autres médicaments vendus avec ou sans ordonnance : un résolutif comme l'extrait de Saturne (acétate de plomb liquide) ou encore la pommade citrine, une préparation mercurielle utilisée pour soigner la gale. On terminera avec le vin d'Alicante, que Bourgeoise classe parmi les vins « sucrés amers », à l'égal de ceux du Cap, de Madère, de Malaga ou de Malvoisie, tous étant qualifiés de toniques et cordiaux²³.

La plupart des achats annuels ne dépassent pas quelques livres. Toutefois une dizaine de personnes dépensent jusqu'à 71 livres. Elles sont aisées, certaines peut-être hypocondriaques. Ainsi, une dame de la ville haute a acheté presque quotidiennement des « pilules ordinaires » du 27 septembre au 29 octobre.

Les produits non médicamenteux

Mais on peut venir chercher à l'officine d'autres catégories de produits, à l'origine de 44% des recettes.

Il s'agit d'abord de denrées (36% de ces ventes). Le sirop de raisin y tient une place de choix. Il est acheté par des marchands, par exemple Mme Maynier à Champdeniers, plutôt que par des particuliers. Viennent ensuite, eux aussi très prisés, le poivre et le café.

Les produits destinés à l'éclairage (18% des non médicamenteux) rappellent que des apothicaires étaient également ciriers. Les chandelles représentent 88% des recettes. Les plus gros achats sont liés au niveau social et surtout à la profession – ceux de Mme Galment, maîtresse de

²² Il est difficile de compter les dentistes d'une ville car ils ne relèvent pas des lois du Consulat déjà citées et concernant, outre les médecins et les officiers de santé, les pharmaciens et les sages-femmes. Les dentistes sont donc à l'écart, la profession « ayant perdu toute base juridique sous la Révolution », cf. François Vidal, « La naissance de la profession de dentiste en France » dans Danielle Gourevitch, *Histoire de la médecine. Leçons méthodologiques*, Paris, Ellipses, 1995, p. 130-135. Tout ce qui les éloigne du corps médical est bien précisé dans ces quelques lignes : « Ceux qui s'adonnent à cette profession ont en effet plus besoin d'une adresse manuelle que de connaissances étendues en physiologie et pathologie. Cependant s'ils veulent exercer leur art avec distinction, et sortir de la classe vulgaire des opérateurs et des charlatans, ils doivent joindre la science à la créativité, et être en état de faire voir que tout ce qui a un rapport plus ou moins éloigné avec les maladies des dents ne leur est point étranger », *Journal de Médecine, chirurgie, pharmacie, etc.*, Janvier 1808, Tome XV, p. 148. Venus de Saumur, Louis Soldadier et son épouse ont acheté à Parthenay en 1810 une maison pour 2400 francs, ADDS, 3 E 12400, Me Ardouin, acte du 12 octobre 1810. Signe du statut social de ce dentiste, sa fille a épousé un cordonnier en 1819.

²³ F. T. M. Bourgeoise, *op. cit.*, p. 338.

pension, en représentent près de la moitié. L'huile à quinquet²⁴ fournit 10% des recettes et la vente de quelques boîtes-veilleuses, 2%.

Pour un produit d'hygiène comme le savon, le pourcentage est de 22%. A propos de la toilette corporelle à cette époque²⁵, Jacques Léonard a rappelé combien « la malpropreté était la compagne de la misère ». Elle est aussi répandue chez les travailleurs des villes que des campagnes. La Gâtine n'y fait pas exception. Le même historien observe d'ailleurs aussi un manque d'hygiène dans l'élite sociale. D'après les comptes du pharmacien parthenaisien, les acheteurs de savon ont-ils été nombreux ? Non. Ponte de Nieul fait un achat massif : une caisse de savon, soit 68% du total. En dehors de lui, 8 autres clients seulement, dont la mère du pharmacien et un parent éloigné, son boulanger (sic), Mme Galment pour son pensionnat, deux gendarmes, et quelques dames de la bourgeoisie.



**Figure 5 : Pot de pharmacie de la fin du XVIII^e
provenant de l'hôpital Beaujon.
Musée de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, ©f.marin / AP-HP**

Un dernier type de ventes relève de la droguerie. Il s'agit de matériel de peinture, ce qui situe Mercier de l'Héraudière dans la tradition des marchands apothicaires du siècle précédent. Ainsi le Dieppois Jean Jacques Feret²⁶ a fait imprimer en 1758 un prospectus publicitaire dans lequel on trouve, outre la liste des produits médicamenteux habituels, les « couleurs fines et communes pour la Peinture tant à l'huile qu'à la détrempe, mignature et la dorure ». Et aussi des pinceaux à plume. Dans ce domaine, le meilleur client de Mercier de l'Héraudière est le peintre en bâtiment Bouchet. Les produits de droguerie n'ont apporté au pharmacien que quatre clients nouveaux, les autres ayant déjà acheté des médicaments.

Parthenay étant une petite ville relativement isolée, comment Mercier de l'Héraudière s'approvisionnait-il ? L'inventaire de 1814 donne une réponse. C'est avec Poitiers que la capitale de la Gâtine entretient les liens les plus étroits, de sorte que Mercier se fournit essentiellement chez Faran, pharmacien de cette ville et achète d'autres produits au marchand Prieur. Il n'a que des

²⁴ Le pharmacien Antoine Arnault Quinquet (1745-1803) est, avec l'épicier Lange, à l'origine de lampes qui ont été un progrès considérable dans l'éclairage. Cf. Olivier Lafont, *op. cit.* p. 394-396.

²⁵ Jacques Léonard, *Archives du corps. La Santé au XIX^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986, p. 115.

²⁶ André Liot, *Contribution à l'histoire de la pharmacie en Normandie. Les Apothicaires Dieppois du XVI^e siècle au XIX^e siècle*, Rouen, Imprimerie Lucien Wolf, 1912, chapitre VI, hors texte.

relations occasionnelles avec quelques marchands de Saumur ou encore un droguiste et un fabricant de cirage parisiens.

Telle est l'activité de Mercier de l'Héraudière en 1812. Faute d'études semblables pour cette période, on ne se risquera pas à une quelconque typologie. En revanche, on voit combien sa clientèle est réduite. Si l'on s'en tient aux seuls patients en éliminant les doubles emplois - quand il s'agit d'un couple par exemple - on arrive à 15% des quelque 700 foyers que la ville peut compter. Et pour la campagne gatinelle, la proportion est insignifiante. Dans de telles conditions, quel peut être le niveau de ressources de Mercier de l'Héraudière ?

La place de ce pharmacien dans la société parthenaisienne

Un document précieux va nous permettre de le situer dans la hiérarchie socio-économique de la petite ville. La source en est une séance extraordinaire du conseil municipal en date du 4 septembre 1815²⁷. La France vit alors depuis un peu plus de deux mois une deuxième Restauration.

La première, commencée en mai 1814, avait été interrompue par les Cent Jours (de mars 1815 au 18 juin 1815, date de la défaite de Napoléon à Waterloo). Le retour de l'Empereur avait provoqué une véritable insurrection dans l'Ouest de la France. C'est au cours de cette nouvelle guerre civile que fut tué le 4 juin le général en chef de l'armée vendéenne, le marquis Louis de La Rochejaquelein. Comme antérieurement, le nord des Deux-Sèvres avait été l'un des théâtres d'opérations. Des troupes nombreuses stationnaient dans le département. L'approvisionnement en fourrage de la cavalerie avait été interrompu par suite de la défaillance des fournisseurs agréés. Le préfet avait dû passer avec d'autres un nouveau marché, ce qui supposait une avance immédiate de 60 000 francs. La ville de Parthenay est imposée pour 5 000 francs, dont la moitié doit être payée dans les dix jours. La capitale de la Gâtine a beau rappeler ses difficultés économiques, elle devra s'acquitter. Mais « pour rendre la charge plus égale », on distingue trois catégories parmi les Parthenaisiens en mesure d'apporter leur contribution. Les plus aisés paieront 50 francs, les autres 30 ou 20 francs²⁸. Dans quelle catégorie Mercier de l'Héraudière a-t-il été rangé ? 149 chefs de famille sont ainsi répartis. Les contrastes sont très nets d'une classe à l'autre.

Les personnes les plus aisées, un peu plus du tiers de l'ensemble des imposés, constituent la première. Elle est marquée socialement par la forte présence des « propriétaires » (55%) dont quelques-uns sont des nobles. Le clergé y figure aussi, représenté par trois prêtres. Mais ce sont des hommes de loi au sens le plus large du terme (4 magistrats, 1 avocat, 1 avoué, 1 notaire) qui forment un autre groupe important, auquel il faut adjoindre 2 médecins, Bodin et Coyreau. En revanche, indice du faible développement du secteur économique, on ne compte que 2 négociants, soit 3,7%.

²⁷ Arch. mun. Parthenay, 1 D 4.

²⁸ Le conseil municipal a choisi une solution qui évite de taxer les plus riches en fonction de leurs revenus. Ainsi dans la tranche des 50 francs, figurent aussi bien un notable ayant 15 000 francs de revenus qu'un autre qui ne dépasse pas 2 000 francs. Mais une fois collecté, cet argent sera finalement reversé aux particuliers, l'Etat ayant versé entre-temps les fonds nécessaires. Le 26 septembre 1815, le préfet l'annonce aux quatre villes concernées par cette mesure : Niort, Saint-Maixent, Melle et Parthenay, *Journal des Deux-Sèvres* du 30 septembre 1815. Sur cette hiérarchie, cf. Louis Bergeron et Guy Chaussinand-Nogaret, *Grands notables du Premier Empire. Notice de biographie sociale*, 17, Deux-Sèvres par Pierre Arches, Paris, CNRS, 1988.

On retrouve dans la seconde classe des états ou des professions mentionnés dans la première. Mais la place des propriétaires, ramenée cette fois à 35%, annonce une nouvelle donne. Le secteur économique y gagne en visibilité et l'on constate qu'il s'ouvre à l'entreprise industrielle avec, aux côtés de 6 marchands, 4 fabricants et un tanneur, soit le quart des imposés.

La troisième classe regroupe des personnes dont les ressources sont nettement inférieures. L'éventail social est très différent. Les propriétaires ne sont plus que 3, soit 5,6%. C'est un autre monde qui fait son entrée et domine très largement. Un monde de commerçants et d'artisans. Avec 8 marchands, voici maintenant un aubergiste et 1 cafetier, 3 boulangers et 1 boucher, 2 serruriers, 1 cloutier, 1 coutelier, 1 cordonnier, 1 vitrier, etc. Et c'est dans cette classe que se trouve le pharmacien Mercier de l'Héraudière²⁹. Une place justifiée ?

A priori, elle n'a pas de quoi surprendre. Le 22 juillet de l'année précédente, l'inventaire de la communauté avait été établi à la suite du décès de sa femme. Il faisait apparaître un déficit de 6 400 francs pour les biens mobiliers. Quelle en était l'origine ? Les meubles et effets sont estimés à 1 452 francs seulement. Ce sont pour l'essentiel 3 lits (27%) et des meubles (14%). Point de luxe vestimentaire, point de livres, à l'exception de 16 ouvrages de chimie indispensables, évalués à 32 francs. Témoignage de ces débuts modestes, la valeur des marchandises (1 482 francs) dépasse celle du mobilier. L'argent monnayé n'excède pas 125 francs et si les dettes actives s'élèvent à 667 francs, il y a des créances douteuses, certaines « provenant des indigents auxquels il ne peut refuser de fournir des médicaments » (ce qui n'avait pas été noté les années antérieures). Il faut y ajouter celles de la maîtresse de pension, Mme Galment (pour 79 francs), alors à Paris et dont les affaires sont « en mauvais état ».

Face à un actif de 3 806 francs, on relève 10 206 francs de dettes passives. Les emprunts que le pharmacien a contractés auprès d'un marchand de Poitiers et d'un membre de sa famille – un Segrétain installé à Niort – pour lancer son entreprise représentent 60% de ces dettes. Vient ensuite ce qu'il doit à ses différents fournisseurs (19%). Il lui reste encore à payer 300 francs pour l'achat du fonds. Enfin les dépenses liées à la maladie de son épouse ont été très élevées. 900 francs sont dus au médecin Bouchet, un chiffre énorme, alors que dans d'autres inventaires après décès, les dépenses médicales, d'ailleurs très rares, sont de l'ordre de quelques dizaines de francs. A cela s'ajoutent 600 francs pour l'emploi d'une garde-malade, Mercier de l'Héraudière ayant décidé tout fait pour sauver son épouse, qui n'avait que 28 ans.

Cependant l'inventaire ne tient pas compte des biens fonciers. Or, le pharmacien occupe une maison que lui et sa femme avaient louée avant de l'acheter en 1812. Elle est estimée à 8 500 francs le 16 novembre 1814³⁰. Ce qui substitue au déficit relevé précédemment un solde positif de 2 100 francs. Toutefois, il n'a dans l'immédiat que l'usufruit de la maison, de sorte qu'il se trouve dans la



**Figure 6 : Pot de pharmacie, 1775,
Hospice de la Charité
Musée de l'Assistance Publique-Hôpitaux de
Paris ©f.marin / AP-HP**

²⁹ Mais il y a aussi un avocat et deux greffiers.

³⁰ ADDS, 3 Q¹⁹ 39, n° 255.

situation difficile de bien des débutants. Il n'aurait pu y remédier que s'il avait eu les moyens de développer son commerce. Son classement par le conseil municipal de Parthenay est donc justifié.

Les difficultés que rencontraient les pharmaciens étaient liées au faible taux de médicalisation des régions de l'Ouest, en particulier des campagnes, et au coût élevé des soins. L'action des dames charitables ou des ecclésiastiques concurrençait leur commerce. D'autre part, beaucoup de pratiques d'automédication se transmettaient oralement d'une génération à l'autre. Et des ouvrages apprenaient aux pauvres à se soigner par eux-mêmes³¹. A quoi s'ajoute le grand nombre de charlatans et de vendeurs itinérants, ainsi que le poids des superstitions. Le préfet Dupin, homme des Lumières, a insisté sur ce point dans son *Mémoire sur la statistique des Deux-Sèvres*³². « Les paysans, écrit-il, croient aux sorciers ; une maladie est *un sort qu'on leur a jetté* et ils s'adressent au devin. Celui-ci, pour guérir la fièvre, prononce des paroles, attache au cou du malade un sachet rempli d'herbes cueillies, en nombre impair, avant le lever du soleil, lui défendant de l'ouvrir, car un regard suffirait pour faire perdre à ces herbes leur efficacité. Les maladies extérieures, comme abcès, luxations, se guérissent par des *Toucheurs*. [...] Il ne faut pas oublier les *commères* qui ont des recettes merveilleuses pour tous les maux ». Au lendemain de la Révolution, la réorganisation du monde médical avait été bénéfique, mais l'évolution était lente. L'examen d'une vingtaine d'inventaires après décès établis en 1812 montre que l'appel à un médecin ou à un officier de santé n'est pas courant et plus rare encore l'achat de médicaments dans une pharmacie³³. Toutefois, il faut signaler les efforts de l'Etat en matière de santé publique³⁴.

L'histoire de sa famille : une noblesse récente

Peut-on alors parler de déclassement social pour Charles Joseph Mercier de l'Héraudière ? Seule, l'étude de son milieu social sur une longue durée permettra d'en juger. Il est issu d'une famille ancienne du Poitou, dont l'un des membres, à la fin du XVII^e siècle, réalise le rêve de bien des bourgeois : accéder au second ordre³⁵. Il s'agit de Jean Mercier (1633-1707), l'arrière-grand-père du pharmacien de Parthenay. Notaire royal, puis procureur au présidial de Poitiers, il est aussi propriétaire des terres de la Leaudière et de la Villehervé (dans l'actuel département de la Vendée). En 1696, Jean Mercier a suffisamment de ressources pour acheter des lettres de noblesse. Cinq ans plus tard, il renforce l'ascension sociale de sa famille en acquérant pour son fils René une charge de président trésorier de France au bureau des finances de Poitiers. Cette fonction sera assurée par ses descendants durant une grande partie du XVIII^e siècle. L'un d'eux, François Thècle Mercier de la Villehervé (1734 -1801) demeure une partie de l'année à Lhoumois, non loin de Parthenay.

³¹ Olivier Lafont, *Des médicaments pour les pauvres. Ouvrages charitables et santé publique aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Pharmathèmes, 2010.

³² *Les Deux-Sèvres en 1801, par le préfet Dupin*, introduit et annoté par Pierre Arches, La Crèche, Geste éditions, Archives départementales des Deux-Sèvres, 2001, p.65-66.

³³ ADDS, 3 E 12402-12404, M^e Ardouin, 1812-1814.

³⁴ En cas d'épidémie, les indigents ont accès aux remèdes – du moins théoriquement. C'est à leur intention que des « boîtes de médicaments » sont mises à la disposition des médecins d'épidémies. Si ces produits n'ont pas été épuisés lors de leur renouvellement, ils sont partagés entre les bureaux de bienfaisance des cantons ruraux. Ils sont alors distribués « en cas de besoin aux malades de la classe indigente sur les ordonnances des Médecins, Chirurgiens, Officiers de santé », ADDS, 7 M 25. Il faut encore attribuer à l'Etat les campagnes de vaccination, cf. Pierre Darmon, *La longue traque de la variole. Les pionniers de la médecine préventive*, Paris, Librairie académique Perrin, 1986.

³⁵ Joseph Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique du Poitou*. Seconde édition, tome septième. Fontenay-le-Comte, Imprimerie Lussaud, 1979, p. 52.

Beaucoup plus modeste est le genre de vie de son frère, René Joseph Maurice, établi dans la petite ville de Chauvigny, à l'Ouest de Poitiers. Ce fondateur de la branche de l'Héraudière est un petit hobereau dont les ressources sont médiocres. Le mariage de son fils Louis Joseph en témoigne. Le 4 novembre 1783, il épouse à Champdeniers Marie Elisabeth Segrétain. Le père et le grand-père de la jeune femme sont maîtres-chirurgiens et deux de ses beaux-frères le deviendront également. On trouve aussi dans la famille des maîtres tanneurs (avec les Maynier) ou bien encore un notaire, M^e René Ardy, à Saint-Maixent. L'appartenance au premier ordre est habituelle à ce niveau : tel



Figure 7 (ci-dessus) et 8 (ci-contre) : Pots de pharmacie, 1778, Hôpital Necker.

*Musée de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,
©f.marin / AP-HP*



curé des Groseillers est un Segrétain. L'estime accordée aux Segrétain et leur réussite matérielle se traduisent par exemple par la charge de syndic qui fut confiée de 1771 à 1783 à Jacques Nicolas Segrétain, le futur beau-père de Charles Joseph Mercier de l'Héraudière³⁶. Les Segrétain sont donc - à l'échelle du bourg, cela s'entend - des notables incontestés même s'ils sont bien au-dessous d'une famille comme celle de Charles Cochon de Lapparent, sénéchal du lieu³⁷. Le mariage avec un Mercier de l'Héraudière est pour eux une reconnaissance de leur notabilité et une promotion sociale. La dot de Marie Elisabeth est de 3 000 francs³⁸, comme celle de sa sœur Marie Françoise Segrétain lorsqu'en 1781, elle a épousé le maître-chirurgien Louis Proust³⁹. L'élévation sociale de cette branche des Mercier de l'Héraudière a donc été limitée, ce qui devait retentir sur le choix de ses alliances. Néanmoins, ce mariage prouve que, bon gré mal gré, cette petite noblesse provinciale n'est pas fermée. Louis Joseph Mercier regagne Chauvigny avec son épouse. Ils auront trois

³⁶ Léo Desaivre, *op. cit.*, p. 167.

³⁷ Cf. Paul Boucher, *Charles Cochon de Lapparent. Conventionnel. Ministre de la Police. Préfet de l'Empire*, Paris, Editions A. et J. Picard, 1969.

³⁸ ADDS, 2C 410, f° 148¹⁰.

³⁹ Ibid., 3 E 1364, M^e Bastard, contrat de mariage du 23 août 1783.

enfants. L'aîné, Charles Joseph, le futur pharmacien, est baptisé en l'église Saint-Pierre le 8 février 1786. Nous ignorons tout du sort de cette famille sous la Révolution. Le père, Louis Joseph Mercier de l'Héraudière, meurt à Chauvigny en l'an X et son épouse revient alors à Champdeniers, sa commune natale. Ses ressources sont médiocres puisqu'elle accepte un poste d'institutrice⁴⁰. De son fils aîné, qui est au centre de notre étude, nous ne savons rien avant son mariage à Poitiers, le 14 juin 1810⁴¹. Il a 24 ans, comme son épouse. Le contrat de mariage permet de le situer socialement. La mariée, Suzanne Angélique Dupas, est issue de cette partie de la bourgeoisie dans laquelle on peut ranger les maîtres de postes – dans le cas présent établis à Chenay. Son père, Jean Olivier Dupas, a rompu avec cette tradition en optant pour la carrière militaire. Gendarme du Roi à ses débuts, il est en 1810 officier de l'armée impériale en Bretagne⁴². Vivant sans doute alors séparée de son mari, la mère d'Angélique peut cependant doter sa fille de 3 492 francs, soit 3 000 francs en argent et 492 en mobilier⁴³. C'est une somme à peine inférieure que la mère du futur pharmacien avait reçue en dot un peu plus d'un quart de siècle auparavant. Toutefois, pour la petite ville où le pharmacien va s'installer, l'apport est très appréciable. Ainsi, dans le bureau d'enregistrement de Parthenay, sur près de 200 contrats de mariage relevés de 1808 à 1810, et pour s'en tenir aux dots des épouses, 84% sont au-dessous de 1 000 livres. Celle de Suzanne Angélique Dupas se trouverait dans les six dots les plus élevées, la plus forte étant, il est vrai, de 20 000 francs⁴⁴. L'apport de Charles Joseph Mercier de l'Héraudière n'est pas indiqué, le partage n'ayant pas encore eu lieu depuis l'an X.

Ce contexte peut-il expliquer le choix professionnel de Mercier? En partie. Et puis les métiers liés à l'art de guérir étaient devenus une tradition chez les Segrétain. C'est d'ailleurs l'un de ces derniers, installé alors à Niort, qui lui prêtera de l'argent pour l'aider à s'installer. De même le fonds de la pharmacie lui a été vendu par un autre parent, Sébastien Fabien Pruel, venu de Champdeniers à Parthenay. Même chez les Dupas, il y avait eu, à différentes époques, des membres du corps médical. Certes Mercier de l'Héraudière n'aura pas le prestige d'un docteur en médecine, mais il évitera le sort peu enviable de maints officiers de santé. Il se lance dans une entreprise qui peut le satisfaire à la longue. Il a ainsi plus de chance de réussir que son frère cadet Joseph Fulgent, huissier à Champdeniers.

Mais la mort de son épouse risquait de compromettre l'avenir. Il se remarie près de huit mois plus tard, le 15 janvier 1815. Le mariage a lieu à Bressuire⁴⁵, autre chef-lieu d'arrondissement, en pleine reconstruction après les ravages de la période révolutionnaire. Sa nouvelle épouse, Eléonore Delabrousse, est âgée de 23 ans. Elle vit avec sa mère, Marie. Cette alliance introduit Mercier de l'Héraudière dans le monde de la justice locale. En effet sa belle-mère a épousé en secondes nocces Jean Marie Chevreau, greffier du tribunal de Bressuire. Elle-même d'ailleurs connaissait bien le milieu des robins, son père ayant été notaire et procureur de la baronnie de Bressuire. Mais il ne faut pas l'y confiner. Son premier mari, le père d'Eléonore, était marchand de draps et soie et le second, fils d'aubergistes de Bressuire. Voilà le monde auquel s'allie Mercier de l'Héraudière. Mais il sait rappeler le sien. Dans l'acte de mariage, il ajoute au-dessous de sa

⁴⁰ Desavre, *op. cit.*, p. 174.

⁴¹ A D Vienne, 9 E 229/136.

⁴² Sur les Dupas, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou...* Tome troisième, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905, p. 221.

⁴³ AD Vienne, 4 E 45/10, M^e Pierre Bourbault dit le Jeune, acte du 13 juin 1810.

⁴⁴ ADDS, 3 Q 19/187.

⁴⁵ *Ibid.*, 2 M I 258.

signature « pharmacien », - sans pouvoir ajouter, comme le font les docteurs en médecine, le nom de la ville, donc de la faculté où ils ont fait leurs études (fig. 3). Et la présence de Victor Alexandre Mercier de Villehervé et de son épouse Charlotte Chaboceau rappelle la noblesse de sa famille, en des temps où celle-ci reprend espoir avec le rétablissement de la monarchie.

Ce mariage a-t-il apporté au jeune pharmacien l'appui financier dont il avait besoin ? Peut-être, mais nous l'ignorons car les droits des époux n'ont pas été évalués⁴⁶. Quelques mois après, il manifeste d'autres ambitions. Est-ce l'influence de sa nouvelle épouse ? A-t-il appris qu'il aurait un concurrent, le Parthenaisien Charles Thibault, qui doit terminer ses études en 1816 ? En tout cas, il a lu dans le *Journal des Deux-Sèvres* du 12 août 1815 que des postes de percepteurs des contributions directes étaient à pourvoir. Il postule. Comme plus tard « l'artiste vétérinaire » Gellé, également percepteur de la division de Secondigny, il pense sans doute pouvoir cumuler les deux fonctions. L'arrondissement de Parthenay compte 23 percepteurs, chaque division réunissant de 2 à 6 communes. Réorganisée avec l'administration des finances sous le Consulat, cette profession suppose le versement d'un cautionnement et une nomination par le gouvernement⁴⁷. Ces emplois sont-ils devenus vacants à la suite du retour de la monarchie, après l'épisode des Cent Jours ?

L'espoir d'une meilleure condition ?

Le poste est-il très convoité ? Le candidat manque-t-il d'appuis au niveau local ? En tout cas, il en appelle à la représentante d'une illustre famille dont le destin tragique est lié aux guerres de Vendée. Mais ce n'est par hasard qu'il s'adresse à Louise de La Rochejaquelein⁴⁸. Le premier enseignement de cette lettre porte en effet sur les convictions politiques du pharmacien de Parthenay – nous ne les connaissons que grâce à ce document (voir Annexe). Il est dans le camp des monarchistes. Son second mariage l'a allié aux Cherveux, qui sont du même bord. D'ailleurs, son épouse a subi les conséquences dramatiques des guerres de Vendée. Elle a fait partie des réfugiés qui ont quitté Bressuire pour Poitiers, où son père est mort le 11 frimaire an IV (1794)⁴⁹.

Mercier de l'Héraudière a dû participer à l'insurrection des Vendéens lors des Cent jours. Mais quel « service » a-t-il rendu aux La Rochejaquelein ? Nous l'ignorons. Il a été assez important pour que Louise de la Rochejaquelein l'ait gravé dans sa mémoire et pour que lui-même se soit risqué à lui adresser cette requête.

La réponse qu'il reçoit est pleine de bienveillance. Avec sagesse, Louise de La Rochejaquelein lui conseille de solliciter d'abord l'appui des autorités locales - le préfet évidemment, François Duval de Chassenon de Curzay, mais auparavant le sous-préfet de l'arrondissement de Parthenay. Elle le souhaite d'autant plus qu'auprès de ce dernier, René François de Lamarque, il peut se recommander d'elle et aussi de sa belle-sœur, la marquise de La Rochejaquelein : par son épouse en effet, le postulant est apparenté aux La Rochejaquelein. Si ces démarches sont insuffisantes, Louise de La Rochejaquelein annonce que son frère pourrait intervenir à Paris – il s'agit d'Auguste qui poursuit alors sa carrière militaire. Néanmoins, les

⁴⁶ ADDS, 3Q4 117, f°140^{vo}-141^{ro}.

⁴⁷ Jacques Godechot, *op. cit.*, p. 641-642.

⁴⁸ Cf. *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*. Edition critique établie et présentée par Alain Gérard, Centre Vendéen de recherches historiques, La Roche-sur-Yon, 2010, p. 464. Elle est la sœur d'Henri (1772-1794) et de Louis (1777-1815).

⁴⁹ Arch. Dép. Vienne, 9 E 229/89. Sur les options politiques des réfugiés, cf. Guy-Marie Lenne, *Les réfugiés des guerres de Vendée de 1793 à 1796*, La Crèche, Geste éditions, 2003.

espoirs de Mercier de l'Héraudière ne purent aboutir. Il resta pharmacien, alors qu'en 1817 Joseph Thibault devenait le second pharmacien de Parthenay.

Contrairement à Mercier de l'Héraudière, Joseph Thibault est de souche parthenaisienne et d'un milieu où se côtoient marchands et notaires. En 1817, son mariage avec la fille d'un docteur en chirurgie confirme cette appartenance sociale. Les apports des mariés sont de 2 000 francs de part et d'autre⁵⁰. Un rappel politique : en 1793, le père de Joseph Thibault fut l'un des gardes nationaux parthenaisiens tués à Châtillon-sur-Sèvre. Son fils avait-il la fibre républicaine ? Il y aurait eu alors à Parthenay le pharmacien des réactionnaires et celui des libéraux. Un clivage que l'on a pu observer longtemps en France - et à Parthenay - dans les commerces, au sein des professions libérales, etc.. Mais faute de preuves suffisantes, on ne peut affirmer que cette opposition existait en 1817 entre les deux pharmaciens – qui avaient reçu une formation de même niveau, validée par un jury départemental.

Est-ce pour faire face à cette concurrence que Mercier de l'Héraudière aurait décidé de développer la vente de produits autres que les médicaments ? En 1817, un notaire le qualifie de « pharmacien et marchand épicier »⁵¹. On pourrait éventuellement y voir un indice – le seul que nous ayons sur ce point – de la diversification croissante de son fonds de commerce.

En fait, Mercier réussira. Ce qui, en particulier, permettra à sa fille unique d'épouser Périclès Bodin, le fils du docteur en médecine⁵². Et les revenus du pharmacien seront alors à la hauteur de ceux du médecin. Ainsi les droits de l'épouse (3 700 francs) sont supérieurs à ceux du mari (3 000 francs) et la rente annuelle que les parents vont verser à leurs enfants est la même dans les deux cas : 1 200 francs⁵³. Un nouveau témoignage de la réussite de Mercier de l'Héraudière est donné par la valeur de son héritage. A sa mort, en 1869, ses biens s'élèvent à 71 073 francs⁵⁴. La part des biens fonciers y est majoritaire (66%). Mais le montant des créances est élevé : 19 000 francs. A l'instar de bien des bourgeois, le pharmacien pratiquait le prêt. Il le faisait depuis longtemps, ainsi que l'indique également la succession de son épouse en 1847⁵⁵.

Cette rapide approche des débuts d'un pharmacien dans la deuxième décennie du XIX^e siècle a mis l'accent sur trois points. L'art médical, auquel cette profession est étroitement associée, et la thérapeutique d'alors. La situation d'un homme qui, sans grande fortune personnelle, ambitionnait de devenir un notable de province. Et son engagement politique dans le camp royaliste, au lendemain d'une nouvelle insurrection vendéenne.

Mercier de l'Héraudière, un destin ordinaire ou extraordinaire ? Des études analogues seraient utiles : elles permettraient de mieux connaître le monde des pharmaciens en ces temps-là.

⁵⁰ ADDS, 3 E 12315, M^e Guilhaud, contrat de mariage du 31 janvier 1817.

⁵¹ ADDS, 3 E 12315, M^e Guilhaud, acte du 11 octobre 1817.

⁵² ADDS 3 E 12209, M^e Dardillac, acte du 13 juin 1836.

⁵³ Les liens avec les Ségretain sont toujours vivaces. Pierre Théophile Ségretain, cousin de la mariée, assiste à ce mariage. Il sera un talentueux architecte du département des Deux-Sèvres, cf. Chantal Callais, *Pierre-Théophile Ségretain architecte (1798-1864). Les architectes et la fonction publique d'Etat au XIX^e siècle*. Préface de François Loyer. Avant-propos de Daniel Courant, La Crèche, Geste éditions, 2010.

⁵⁴ ADDS, 3Q¹⁹ 363, n° 350. Mercier de l'Héraudière est mort à Parthenay le 19 février 1869, âgé de 83 ans.

⁵⁵ Ibid., 3Q¹⁹ 154, f° 186-187. Dans la part de la communauté, l'un des prêts concerne un percepteur des contributions directes !

ANNEXE

Lettre de Louise de La Rochejaquelein à Charles Joseph Mercier de L'Héraudière

J'ai reçu hier seulement, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 9^{bre}. Je viens à l'instant de prier mon frère d'appuyer votre demande pour obtenir la place de percepteur à Amaillou, à Gourgé ou aux environs de Parthenay. Je ne sais pas la marche qu'il faut tenir, mais il me semble qu'il faudrait que vous fussiez désigné par le M^r le Préfet. S'il fallait avoir quelqu'un à Paris pour appuyer votre demande, mon frère se ferait un devoir de vous servir de tous ses moyens j'en suis persuadé. Je lui rappelle avec bien de la reconnaissance le service que vous nous avez rendu et ce n'est que par moi, qu'il peut savoir l'obligation que nous vous avons. Je vous prie de croire à tout mon zèle. Je crois pouvoir vous répondre du sien. Voyez de la part de M^{me} de la Rochejaquelein, ma belle-soeur et de la mienne M^r de la Marque votre sous-préfet ; dites-lui combien nous désirerions vous être utiles et que nous lui demandons ma sœur et moi comme une grâce particulière, de contribuer autant qu'il lui sera possible à vous faire obtenir la place que vous désirez.

Vous savez que je ne connais pas votre conduite politique, j'ai tout lieu de croire qu'elle est digne d'éloges. M^r de la Marque est à portée d'en être instruit, il pourrait en informer M^r de Cursay à qui j'aurais écrit avec grand plaisir et à qui vous pourriez montrer ma lettre. Si vous le jugez à propos je pense qu'après avoir parlé à M^r de la Marque et à M^r de Cursay, vous feriez bien d'écrire à mon frère colonel du 1^{er} Régiment des grenadiers à cheval de la garde du Roi, rue de Grenelle St Germain, N° 77, à Paris. Je mande à mon frère que vous lui écrirez. Je serais enchanté, Monsieur, que vous puissiez réussir dans toutes les circonstances. Je serais heureuse de vous prouver que je ne puis jamais oublier l'intérêt que vous portiez à mon frère, dont la mort est toujours pour nous un nouveau sujet de douleur.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite estime, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante Louise de la Rochejaquelein.

A Castelnau de Médoc Gironde ce 11 9^{bre} 1815

N'oubliez pas de rappeler à mon frère, que je lui ai écrit pour vous. Donnez-lui votre adresse.

M^r Chevreau ne m'a point écrit ou sa lettre est perdue. Je lui aurais répondu.

Louise de La Rochejaquelein

(Source : collection privée)